

Nous sommes souvent sollicités au sujet du sérieux des travaux d'isolation ou pompe à chaleur à 1€. Cela semble trop beau pour être vrai. Et pourtant c'est possible, moyennant quelques précautions.



1/4

Nous vous conseillons tout d'abord de ne pas répondre à des sollicitations suite à un démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique. Si tel est le cas, ne signez rien sans avoir soumis l'offre commerciale qui vous a été faite à votre conseiller INFO-ÉNERGIE.

## ▲ De quoi s'agit-il ?

Le dispositif d'isolation ou de remplacement du système de chauffage à 1 € s'appuie sur le programme des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, nommé le plus souvent « les primes des fournisseurs d'énergie ».

Ce programme oblige **les fournisseurs d'énergie** (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'État leur impose de fortes pénalités financières.

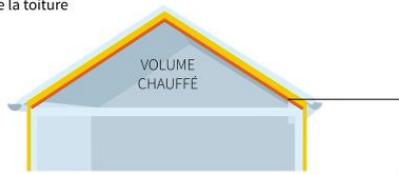
Pour remplir leurs obligations, les fournisseurs d'énergie peuvent **aider financièrement les particuliers** à réaliser des travaux de performance énergétique. **Ces primes sont accessibles à tous**, sans conditions de revenus, pour des logements achevés depuis plus de 2 ans. **À l'intérieur de ce programme, un dispositif spécifique a été mis en place en avril 2018 pour les particuliers les plus modestes.**

Ce dispositif, appelé « **Coup de pouce économies d'énergie** » et valable jusqu'au décembre 2020. C'est une aide bonifiée cumulable pour :

- **changer sa chaudière fuel/gaz ancienne** et la remplacer par :
  - une chaudière biomasse ;
  - une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ;
  - une pompe à chaleur hybride ;
  - un système solaire thermique combiné ;
  - le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.
  - une chaudière gaz à haute performance énergétique
- **isoler son plancher de combles perdus ou ses rampants de toitures** (combles aménagés ou aménageables).
- **isoler son plancher bas** (donnant sur un vide-sanitaire, un garage, etc.)

**DEUX TECHNIQUES POUR ISOLER LES COMBLES**

Sous les rampants de la toiture



Sur le plancher des combles



Isolant avec pare-vapeur placé du côté du volume chauffé

**ATTENTION : les offres de travaux à 1€ concernent exclusivement les combles perdus, les planchers bas et le remplacement de votre système de chauffage.**

[Plus d'infos](#)

▲ **Les conditions pour bénéficier de l'offre**

- Il doit s'agir d'un logement achevé depuis plus de 2 ans :
- Il faut respecter les critères de ressources suivants (se reporter au **revenu fiscal de référence** porté sur votre dernier avis d'imposition disponible) si vous êtes propriétaire occupant.

Nombre de personnes dans le ménage	Revenu fiscal de référence (RFR) Ménages modestes
1	< 18 690 €
2	< 27 729 €
3	< 33 346 €
4	< 38 958 €
5	< 44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 5 617 €

- Il faut **faire appel à un organisme signataire de la charte « Coup de pouce économies d'énergie »** – Plus d'infos sur [le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire](#)
- l'organisme signataire missionnera **une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)** qui réalisera une visite technique du chantier pour l'établissement de son devis. Vous n'avez en effet pas le choix de votre entreprise (seules des entreprises très spécialisées peuvent proposer des travaux à ce prix) et, généralement, cela ne sera pas une entreprise locale qui interviendra ;
- suite à l'établissement du devis, **attendre l'accord de l'organisme signataire avant de le signer** ;
- une fois les travaux réalisés et les justificatifs fournis, vous pourrez **régler le montant de la facture** (1 € le cas échéant).

Attention, dans le cas des offres pour le remplacement de système de chauffage à 1 €, l'offre commerciale tient compte :

- des aides de l'ANAH
- des CEE coup de pouce
- du crédit d'impôt
- des économies d'énergie supposées

**Le reste à charge n'est donc souvent pas de 1 € !**

### À retenir

Seuls certains organismes signataires de la charte « Coup de pouce économies d'énergie » pourront vous proposer des travaux à 1€. Ils vous imposeront les professionnels qui réaliseront les travaux. Si vous choisissez vous-même votre professionnel, vous pourrez tout de même solliciter les organismes signataires qui vous feront une offre de prise en charge.

### ▲ Les points de vigilance : aspects techniques

Vous l'aurez peut-être compris, pour pouvoir proposer des travaux à 1 €, les entreprises qui interviennent doivent optimiser leurs interventions. Cette optimisation peut nuire à la qualité des réalisations, même si des contrôles ont été mis en place pour pallier cela.

Si vous souhaitez des travaux efficaces et pérennes, il vous faudra toutefois prendre quelques précautions et notamment vérifier :

- quels sont les travaux réellement pris en charge ;
- que les spécificités de votre logement sont bien prises en compte lors de la visite du professionnel pour l'établissement du devis ;
- que le devis proposé comporte l'ensemble des éléments nécessaires (spécificités du logement, critères techniques à respecter, etc.)
- que les travaux sont réalisés dans les règles de l'art.

### Les travaux réellement pris en charge :

Les travaux suivants, pourtant jugés comme indispensables, peuvent ne pas être pris en compte (à vérifier avec le professionnel lors de l'établissement du devis) :

- la dépose de l'isolant existant le cas échéant. Il est en effet conseillé, sauf cas particuliers, d'enlever l'isolant existant pour repartir sur une base saine et pouvoir assurer les points suivants ;
- la protection et le repérage des réseaux électriques (attention particulièrement à la présence de spots encastrés) et de ventilation ;
- la gestion des conduits de fumée pouvant traverser l'isolant ;
- la mise en place préalable, avant la pose de l'isolant, d'un pare-vapeur ou frein-vapeur continu permettant d'assurer l'étanchéité à l'air du logement et de gérer les transferts d'humidité. Cela permet notamment de garantir l'efficacité et la pérennité de l'isolation en empêchant que de la condensation apparaisse dans l'isolant ;
- l'isolation et l'étanchéification des moyens d'accès à vos combles (trappes, portes) ;
- l'isolation des combles à 1 € est réalisée avec un isolant en vrac (généralement de la laine minérale). L'isolant peut, si les combles sont très ventilés, être déplacé sous l'effet des courants d'air. Il faut veiller à éviter cela le cas échéant (choix d'un isolant plus dense type ouate de cellulose, limitation des courants d'air, voile de protection au-dessus de l'isolant, ...) ;
- la dépose du système de chauffage existant.

### D'autres points à vérifier peuvent être liés aux spécificités de votre logement et à vos attentes :

- la mise en place d'un chemin de planches pour accéder à différents points de vos combles sans abimer l'isolation ;
- la mise en place d'un plancher sur tout ou partie de vos combles ;

- si votre logement est sujet à des surchauffes en été, de la ouate de cellulose en vrac peut être préférée. Grâce à un meilleur pouvoir de déphasage, elle freinera l'arrivée de la chaleur dans le logement plus efficacement que de la laine minérale.
- en cas de changement de système de chauffage et de changement d'énergie, il est conseillé de comparer en coût global toutes les alternatives possible (gaz, granulés, électrique par pompe à chaleur) : [www.thermix.org](http://www.thermix.org)

### À retenir

Travaux à 1 € ou pas, différents points techniques sont à vérifier pour un résultat pérenne et efficace. N'hésitez pas à faire le point en amont de votre projet avec votre conseiller INFO-ÉNERGIE.

4/4

### Si certains travaux ne sont pas prise en charge ?

Tout d'abord vérifier avec le professionnel missionné s'il peut réaliser ces travaux moyennant un coût supplémentaire. S'il ne peut pas, vous pourrez peut-être réaliser certains travaux vous-même (dépose de l'isolant existant) et/ou faire appel à un autre professionnel.

Toutefois, selon les travaux complémentaires à prévoir, il peut être préférable de demander un devis complet à un professionnel local et de voir avec [votre conseiller INFO-ÉNERGIE](#) les aides financières possibles (primes des fournisseurs d'énergie, crédit d'impôt, Anah, aides locales, ...)

### ▲ Les points de vigilance : aspects financiers

Il s'agit ici d'un point important car vous risquez de passer à côté d'aides financières plus intéressantes. Votre projet doit être envisagé d'un point de vue global pour optimiser le financement.

**À quelles autres aides ai-je droit ? Ai-je d'autres travaux de rénovation énergétique prévus ? Les travaux à 1 € permettent-ils de traiter correctement mes déperditions thermiques en toiture?** Telles sont quelques-unes des questions à se poser. Votre conseiller INFO-ÉNERGIE est là pour vous aider à y répondre.

### À retenir

Les aides financières sont nombreuses et ne sont pas forcément cumulables. Pour optimiser votre projet financièrement, n'hésitez pas à faire le point en amont de votre projet avec votre conseiller INFO-ÉNERGIE.

-----  
[Article initialement rédigé par l'EIE Bourgogne Franche-Comté](#)